



Association des Usagers  
du Port de Plaisance de Taussat Fontainevieille

Association Loi 1901, 12 Allée des Ondines 33510 Andernos

<http://associationduport.e-monsite.com/accueil.html>

AUPTAFONT

---

*Association des Usagers du Port de TAUSSAT FONTAINEVIEILLE*

**COLLECTIF**

**1300**

**CONTRIBUTION ET  
AVIS**

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PNM DU  
BASSIN D'ARCACHON**



Association des Usagers  
du Port de Plaisance de Taussat Fontainevieille

Association Loi 1901, 12 Allée des Ondines 33510 Andernos

<http://associationduport.e-monsite.com/accueil.html>

## AUPTAFONT

---

*Association des Usagers du Port de TAUSSAT FONTAINEVIEILLE*

Lanton le 1 janvier 2012

**ASSOCIATION DES USAGERS  
DU PORT DE TAUSSAT FONTAINEVIEILLE  
12, allée des Ondines  
33510 ANDERNOS LES BAINS  
<http://associationduport.e-monsite.com>**

A

**Madame Françoise DURAND**  
Commissaire ENQUETEUR

Madame,

**L'Association des Plaisanciers du port de Fontainevieille** est à l'origine d'une initiative consistant à lancer une pétition concernant l'évolution de la liberté de navigation des plaisanciers sur le bassin d'Arcachon.

Cette pétition a recueilli près de 1300 signatures de plaisanciers, que nous représentons sous l'appellation « COLLECTIF1300 ». Elle comportait deux volets : l'un sur l'évolution des interdictions sur le banc d'Argun et les interdictions générales faites aux plaisanciers depuis 10 ans et l'autre, **sur la représentativité des plaisanciers au sein du PNM et la date choisie pour faire cette enquête.**

Nous remarquons que la date retenue a été **maintenue en plein hiver (lendemain de Noël et seulement 1 mois). Pour notre part nous considérons que l'on ne peut pas faire mieux pour exclure le maximum de plaisanciers de cette réflexion.**

### **I - Méthodologie de la pétition**

Elle s'est faite à compter d'août 2011 et les signatures se sont quasiment arrêtées fin septembre ce qui démontre si cela était utile l'influence des dates sur les possibilités d'actions des plaisanciers.

- **Le volet de recueil par internet** s'est fait par l'intermédiaire du site « Pétition Publique » particulièrement reconnu par son sérieux. Une seule adresse internet était possible par signataire et un contrôle individuel par envoi d'un mail et demande de confirmation à chaque signataire était obligatoire avant enregistrement de la signature.  
(<http://www.petitionpublique.fr/PeticaoListaSignatarios.aspx?pi=ARCACHON> ou sur le site de l'association).

#### **La pétition par internet a recueilli 951 signatures.**

Vous trouverez en annexe la liste des signataires.

- **Le volet recueil manuel** s'est fait par l'intermédiaire d'un recto verso expliquant la problématique d'un côté et l'engagement individuel de l'autre. Un original est fourni en annexe dans laquelle vous trouverez également la photocopie des coordonnées de chaque signataire. Nous apporterons avec nous les originaux pour les soumettre à votre contrôle, le cas échéant, car nous avons besoin encore de ces documents pour l'enquête publique concernant le Banc d'Arguin qui n'a pas encore eu lieu.

#### **La pétition papier a recueilli 270 signatures**

**Au total cette pétition a recueilli 1221 signatures**

## **II – Contribution**

- **La scandaleuse représentation des Plaisanciers**

**Le 2 octobre 2011** a eu lieu une réunion regroupant toutes les associations de plaisance qui à l'unanimité ce soir là ont voté une résolution demandant 12 représentants d'usagers de loisirs ce qui aurait permis d'avoir 7 à 8 représentants de la plaisance. **Cette proposition était équilibrée et aurait permis un fonctionnement harmonieux au sein du PNM.**

En effet outre les représentants des collectivités territoriales **nous aurions eu trois pôles équilibrés :**

- Les professionnels avec 12 membres
- Les usagers de loisirs avec 12 membres
- Les écologistes avec 14 membres composés de :
  - 6 écologistes
  - 8 à orientation écologique ( DREAL, DTM, DIRM, Agence de l'eau Adour Garonne, Délégué du Conservatoire du Littoral, Représentant de la Réserve d'Arguin, Représentant de la réserve des prés salés de Lège et d'Ares, Représentant du parc naturel des Landes de Gascogne.)

Au lieu de cela, nous sommes en présence d'une proposition de 2 représentants de la plaisance sur 60 membres du conseil de gestion, ceci est inacceptable, eu égard au nombre et au poids économique que nous représentons. Le collectif 1300 demande une représentation des plaisanciers conforme à leur nombre et à leur poids économique.

Nous avons noté, lors de la réunion de **LANTON**, que Monsieur le Préfet a jugé tout à fait possible d'avoir **75 membres** dans le conseil de gestion qui ne sont pas rémunérés. On ne voit pas ou est le problème sauf à **vouloir à tout prix écarter la représentation des plaisanciers**. Soyez sûre que si cette position était maintenue la défense des plaisanciers et les apports à la réflexion commune qui ne pourraient avoir lieu à l'intérieur du PNM auraient lieu ailleurs. Cela générerait un sentiment d'incompréhension et de clivage tout à fait préjudiciable au fonctionnement démocratique du PNM.

*Notre première réaction a été d'apporter notre soutien à la représentation des collectivités locales qui a été proposée car ce seront les seuls représentants qui auront été démocratiquement élus par les citoyens, les autres seront nommés par Monsieur le Préfet que ce soit pour leur nombre ou pour leur choix individuel.*

*Depuis, certains élus trouvent qu'ils sont trop nombreux. Cela ne peut que faciliter la représentation des plaisanciers.*

*Dans ce cas là, avec 55 membres le Conseil de Gestion aurait un équilibre parfait qui générerait un fonctionnement harmonieux. Outre les institutionnels et les experts il y aurait 4 pôles équivalents ;*

- 14 élus
- 12 professionnels
- 12 usagers de loisirs
- 14 écologistes ou assimilés

***Le bon sens n'est il pas là ?***

Par ailleurs, nous voulons vous faire part d'une carence grave dans le contenu de la consultation telle qu'elle est organisée jusqu'à ce jour et qui risque de l'entacher de nullité, nous voulons parler de :

- **La non information financière du cout du et des PNM**

*Nous craignons fort que tout ait été fait au cours des différentes réunions et dans le texte soumis à enquête publique **pour masquer le cout de financement du et des PNM.***

-

- Est-il normal que l'on demande l'avis du citoyen sur un projet et qu'on ne l'informe pas sur les conséquences financières qu'il aura à subir dans les années à venir ?
- Lorsque l'on découvre dans un document intitulé « Mécanisme de financement des aires marines protégées » publié en 2010 par les aires marines elles-mêmes pour expliquer que le financement du développement de l'implantation des Parcs marins auquel contribue celui du bassin d'Arcachon va devoir faire **augmenter leur budget de 800%**,
- Lorsque ce budget doit passer de **160M€ à 800M€**,
- Lorsque les Aires Marines Protégées prévoient la mise en place de **10 taxes supplémentaires** pour alimenter leur augmentation de budget, (voir liste dans les annexes et document des AMP)

Lorsque l'on engage les citoyens sur un plan financier et fiscal, il nous semble scandaleux voire illégal qu'aucune communication ne soit faite au citoyen qui doit donner son avis alors qu'il en subira les conséquences.

Aucune information n'a été faite ni lors des réunions ni dans les documents soumis à enquête publique.

### III – AVIS

**L'Association des Usagers du port de Fontainevieille et le COLLECTIF 1300 donnent un avis défavorable à la mise en place de ce PNM en l'état de la représentation des plaisanciers, elle émet des réserves en raison de la date choisie pour l'enquête publique et de la non information des citoyens sur ses implications financières.**

**Vice Président**  
**Christian LACOSTE**

**Président**  
**Bernard BELIN**

**Vice Président**  
**Maxime JOUANIN**

PJ : Annexes 1 et 2